Le site de l'ancienne mairie est repris par Bouygues

L'ancienne mairie restera dans le patrimoine communal et le projet immobilier de l'îlot Ginkgo biloba (du nom de l'arbre qui y pousse) va être repris par Bouygues.

Ouest-France

Jeudi, les élus ont finalement décidé de confier le projet de renouvellement urbain de l'îlot Ginkgo biloba à Bouygues immobilier et de conserver l'ancienne mairie au patrimoine communal.

La société Spie Batignolles, à qui les élus avaient choisi de confier le projet de renouvellement urbain du site de l'ancienne mairie, s'étant désistée, le conseil municipal réuni jeudi, a décidé de retenir l'offre de Bouygues immobilier.

Ce projet consiste à construire trois bâtiments avec 36 logements collectifs dont neuf logements sociaux et 40 places de stationnement. « Cela a permis de recomposer le projet avec plus d'efficacité économique et un redécoupage excluant les bâtiments de l'ancienne mairie et les deux maisons de la sente du Paradis », a expliqué Jean-Marie Huet, conseillé délégué.

Une friche en centre-ville

Plusieurs arguments étayent cette décision : « Cette friche en centre-ville nécessite un renouvellement urbain, afin de densifier le centre-ville au profit d'un allègement de la pression foncière sur les terres agricoles. Il permettra de réduire le prélèvement, prévu par la loi SRU, lié au déficit de logements sociaux dans la commune. »

L'offre financière de Bouygues s'élève à 478 080 €. Une somme répartie ainsi : 293 314 € remboursés à l'Établissement public foncier de Bretagne qui en avait fait l'acquisition pour la commune, 78 080 € pour le désamiantage et la réalisation des accès et parkings et 106 685 € qui reviennent à la mairie.

« Vous passez d'une vente par adjudication à une vente de gré à gré. Le cahier des charges n'est plus le même, déplorait Jean-Paul Lolive, élu de la liste Erquy avenir solidaire, qui a voté contre, comme Bruno Le Bricon, élu indépendant.

« Les textes autorisent ce type de vente pour des biens communaux appartenant au domaine privé communal, ce qui n'est toujours pas le cas. Il est possible que la préfecture se contente de la délibération du 6 mars portant sur une désaffection à venir. Je constate que les promoteurs ne sont intéressés que par le terrain et pas par l'ancien bâtiment. Cette décision intervient en fin de mandat, c'est une autre équipe qui devra gérer ce dossier. Elle pensera peut-être qu'il y a mieux à faire pour maîtriser le foncier, que de vendre le patrimoine communal. » La réponse de Jean-Marie Huet : « Nous avons trouvé opportun de laisser au promoteur ce qu'il savait faire et de trouver un nouvel usage à l'ancienne mairie. Elle pourra être restaurée pour rester dans le giron du patrimoine communal. »